

Compte-rendu synthétique

Séance du Conseil Municipal du 7 avril 2022

Suite à la convocation envoyée le 1^{er} avril 2022 aux membres du Conseil Municipal, la séance du Conseil Municipal est ouverte le 7 avril 2022 à 19h08 sous la présidence de Monsieur Régis CAUCHE.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Pierre BALTEAUX comme secrétaire de séance.

Étaient présents

M. Régis CAUCHE, Maire	Mme Isabelle CAROEN, Conseillère Municipale Déléguée
M. Pierre SONNTAG, 1 ^{er} Adjoint	M. Bernard JOUGLET, Conseiller Municipal
M. Georges LECOMTE, 3 ^{ème} Adjoint	M. Bernard VANDERSTRAETEN, Conseiller Municipal
Mme Véronique VOGEL, 4 ^{ème} Adjointe	M. Michel COFFRE, Conseiller Municipal
M. Arnould VANDERSTUYF, 5 ^{ème} Adjointe	M. Patrick DESPRETZ, Conseiller Municipal
Mme Emmanuelle SISEAU, 6 ^{ème} Adjointe	Mme Sylvie DELSALLE, Conseillère Municipale
M. Jory HENNION, 7 ^{ème} Adjoint	Mme Marie-Hélène DE DECKER, Conseillère Municipale
Mme Yvonne TASSOU, 8 ^{ème} Adjointe	M. Thierry FOSSEUX, Conseiller Municipal
Mme Fanny BLOCK, 10 ^{ème} Adjointe	M. Alexandre DELILLE, Conseiller Municipal
M. Pierre BALTEAUX, 11 ^{ème} Adjoint	M. Roger DEMORTIER, Conseiller Municipal
Mme Corinne KIELISZEK, 12 ^{ème} Adjointe	Mme Stéphanie JACQUEMOT, Conseillère Municipale
M. François LEBLOND, 13 ^{ème} Adjoint	M. Mario CALIFANO, Conseiller Municipal
Mme Catherine LAVEISSIERE, Conseillère Municipale Déléguée	Mme Valentine VERCAMER, Conseillère Municipale
M. Eric DIETSCH, Conseiller Municipal Délégué	
Mme Marie-Luce WOJNAROWSKI, Conseillère Municipale Déléguée	
M. Guy-Maxime DELPLACE, Conseiller Municipal Délégué	

Absent

Mme Magalie TRINEL

Excusés donnant pouvoir

Mme Thérèse DEPRez-LEFEBVRE donne pouvoir à M. Georges LECOMTE.
M. Antoine SILLANI donne pouvoir à Mme Emmanuelle SISEAU.
Mme Valérie VANCAUWENBERGHE donne pouvoir à M. Guy-Maxime DELPLACE.
Mme Delphine PICIOCCHI donne pouvoir à M. Régis CAUCHE.
Mme Coralie PIERRAT donne pouvoir à Mme Stéphanie JACQUEMOT.
M. Alexandre Patrick DELILLE donne pouvoir à M. Thierry FOSSEUX à partir de 20h19.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n°1_07042022 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 MARS 2022

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de prendre acte du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 mars 2022.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n°2_07042022 - APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES COMPTE-RENDU

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de prendre acte de la communication du compte-rendu des décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

FAMILLE - PETITE ENFANCE - JEUNESSE - POLITIQUE DE LA VILLE

Délibération n°3_07042022 - ATTRIBUTION DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement prévoyant l'attribution de la Prestation de Service Unique aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville de Croix.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

FAMILLE - PETITE ENFANCE - JEUNESSE - POLITIQUE DE LA VILLE

Délibération n°4_07042022 - VERDISSEMENT DES FAÇADES DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA VÉGÉTALISATION DU DOMAINE PUBLIC CONVENTION CADRE DE VIE ENTRE LA COMMUNE DE CROIX ET LES HABITANTS APPROBATION

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver la mise en œuvre d'une coopération entre la Commune de Croix et les habitants, chacune au titre de leurs compétences respectives, dans le cadre de cette démarche participative pour la végétalisation du domaine public de la Commune de CROIX.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tous les documents qui seront établis pour acter et mettre en place cette coopération.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

FAMILLE - PETITE ENFANCE - JEUNESSE - POLITIQUE DE LA VILLE

Délibération n°5_07042022 - CONVENTION FINANCIÈRE MJC/CENTRE SOCIAL 2022 ÉVALUATION DES OBJECTIFS 2021 ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'EXERCICE 2022

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver la convention financière d'attribution de subvention pour l'exercice 2022 pour un total de 175 000 € au bénéfice de la MJC/Centre Social

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

SPORT - VIE ASSOCIATIVE - AFFAIRES JURIDIQUES

Délibération n°6_07042022 - CONVENTION FINANCIÈRE IRIS CLUB DE CROIX FOOTBALL 2022 - ÉVALUATION DES OBJECTIFS 2021 ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'EXERCICE 2022

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver la convention financière d'attribution de subvention pour l'exercice 2022 pour un total de 190 000 € au bénéfice de l'Iris Club de Croix.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

5 abstention(s) : M. Roger DEMORTIER, Mme Stéphanie JACQUEMOT, Mme Coralie PIERRAT,
M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

SPORT - VIE ASSOCIATIVE - AFFAIRES JURIDIQUES

Délibération n°7_07042022 - PISCINE MUNICIPALE MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'adopter le règlement intérieur de la piscine municipale modifié et joint à la présente délibération.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

ENSEIGNEMENT - VIE SCOLAIRE - RESTAURATION

Délibération n°8_07042022 - ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'adopter les règlements intérieurs modifiés régissant les activités périscolaires et extrascolaires joints à la présente délibération.

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

5 abstention(s) : M Roger DEMORTIER, Mme Stéphanie JACQUEMOT, Mme Coralie PIERRAT, M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

ENSEIGNEMENT - VIE SCOLAIRE - RESTAURATION

Délibération n°9_07042022 - ATTRIBUTION DE LA PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement prévoyant l'attribution de la Prestation de Service Ordinaire aux accueils péri et extrascolaires de la ville de Croix.

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

1 abstention(s) : M. Roger DEMORTIER

ENSEIGNEMENT - VIE SCOLAIRE - RESTAURATION

Délibération n°10_07042022 - ACCUEIL DES ENFANTS UKRAINIENS DANS LES ÉCOLES CROISIENNES ACCÈS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET À LA RESTAURATION

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'offrir la gratuité des activités périscolaires dont la restauration aux enfants des familles ukrainiennes scolarisés à Croix.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE

Délibération n°11_07042022 - TABLEAU DES EFFECTIFS ACTUALISATION

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Après avis du Comité Technique du 24 mars 2022,

Article 1 : de créer et supprimer les postes en lien avec les besoins de la collectivité.

Article 2 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la collectivité.

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

2 vote(s) contre : Mme Stéphanie JACQUEMOT, Mme Coralie PIERRAT

3 abstention(s) : M. Roger DEMORTIER, M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE

Délibération n°12_07042022 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AMICALE DU PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX SUBVENTION 2022

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver le versement d'une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2022 à l'association «l'Amicale du personnel des services municipaux».

Article 2 : d'inscrire cette dépense au chapitre 65 du BP 2022.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE

Délibération n°13_07042022 - CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN VILLE ET CCAS

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Après avis du Comité Technique du 24 mars 2022,

Article 1 : de créer un Comité Social Territorial (CST) commun compétent pour les agents de la Ville et du CCAS.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE

Délibération n°14_07042022 - REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET PARITARISME VILLE ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) FIXATION DU NOMBRE ET DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

Article 2 : de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité et de l'établissement public égal à celui des représentants du personnel, soit 5, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

Article 3 : de décider du recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE

Délibération n°15_07042022 - DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI/CAE/PEC) CRÉATION DE 5 EMPLOIS

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Après avis du Comité Technique du 24 mars 2022,

Article 1 : d'ouvrir 5 postes à temps complet rémunérés au SMIC au sein de la Direction Éducation/Jeunesse/Sports.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe aux Ressources Humaines à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif, les contrats de recrutement des agents et à percevoir les aides afférentes à ce dispositif.

Article 3 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la collectivité.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE

Délibération n°16_07042022 - FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES DE LA CNRACL CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe aux Ressources Humaines à signer tous documents relatifs au Contrat d'accompagnement du FNP.

Article 2 : de mettre en œuvre les actions signalées au Contrat.

Article 3 : d'inscrire au budget des exercices en cours et à venir, les dépenses et recettes correspondantes.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

RESSOURCES HUMAINES - INSERTION PROFESSIONNELLE

Délibération n°17_07042022 - FORMATION DES ÉLUS ATTRIBUTION DES CRÉDITS

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de valider les dispositions visées sur la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes conventions auprès des organismes de formation agréés.

Article 3 : les crédits ont été inscrits dans le cadre du Budget Primitif 2022.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

DOMAINE PUBLIC - ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL

Délibération n°18_07042022 - PARC AUTOMOBILE MUNICIPAL CESSION D'UN VÉHICULE

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver la réforme du véhicule 3008 Hybride Peugeot immatriculé CM 560 JX.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente de ce bien pour le montant de 10 602 € TTC.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette vente.

Article 4 : de prévoir l'inscription des recettes correspondantes au niveau des documents budgétaires de la commune.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

ACTIONS CULTURELLES - ANIMATIONS - TOURISME

Délibération n°19_07042022 - BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS CROIX SAINT PIERRE CONTRAT PLURI ANNUEL D'OBJECTIFS ET DE GESTION 2022-2024

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver le versement d'une subvention de 900 € au titre de l'année 2022 à la Bibliothèque Pour Tous Croix Saint Pierre.

Article 2 : d'inscrire cette dépense au chapitre 65 du BP 2022.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'objectifs et de gestion 2022-2024.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - ASSURANCES

Délibération n°20_07042022 - COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'adopter le Compte de Gestion 2021 du Budget Principal présenté par la Trésorière Municipale.

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

5 abstention(s) : M. Roger DEMORTIER, Mme Stéphanie JACQUEMOT, Mme Coralie PIERRAT, M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - ASSURANCES

Délibération n°21_07042022 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'adopter le Compte Administratif 2021 joint en annexe de la présente délibération et de le reconnaître conforme aux résultats du Compte de Gestion.

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

5 vote(s) contre : M. Roger DEMORTIER, Mme Stéphanie JACQUEMOT, Mme Coralie PIERRAT,
M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

1 sans participation : M. Régis CAUCHE

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - ASSURANCES

Délibération n°22_07042022 - AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2021 BUDGET PRINCIPAL 2022

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'affecter en recettes du Budget Primitif 2022 le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2021 minoré du transfert nécessaire au financement de l'investissement.

Compte	Libellé	Montant
Recettes 002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	7 187 097,77 €

Article 2 : d'affecter en recettes du Budget Primitif 2022 le besoin de financement de l'investissement constaté, majoré de 1 000 000 €.

Compte	Libellé	Montant
Recettes 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 990 667,35 €

Article 3 : d'inscrire sur le Budget Primitif 2022 en dépenses du compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté" le résultat d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2021.

Compte	Libellé	Montant
Dépenses 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 762 080,24 €

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

5 abstention(s) : M. Roger DEMORTIER, Mme Stéphanie JACQUEMOT, Mme Coralie PIERRAT,
M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - ASSURANCES

Délibération n°23_07042022 - BUDGET PRINCIPAL 2022 BUDGET PRIMITIF

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'adopter le Budget Primitif 2022 strictement équilibré en dépenses et recettes.

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

5 vote(s) contre : M. Roger DEMORTIER, Mme Stéphanie JACQUEMOT, Mme Coralie PIERRAT,
M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - ASSURANCES

Délibération n°24_07042022 - TAUX D'IMPOSITION 2022 ADOPTION

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1: d'approuver les taux d'imposition 2022 repris ci-dessous :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 44,18 % (24,89 % part Communale + 19,29 % part Départementale 2020)

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 28,30 %

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

5 abstention(s) : M. Roger DEMORTIER, Mme Stéphanie JACQUEMOT, Mme Coralie PIERRAT,
M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - ASSURANCES

Délibération n°25_07042022 - BUDGET 2022 DOTATION AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANT

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de provisionner 5 940,00 € pour le Budget 2022 sur le compte 6817 afférent aux provisions pour recouvrement incertain.

Article 2 : de valider le maintien de la méthode de provisionnement des créances dont le recouvrement est incertain selon une moyenne des trois dernières années.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - ASSURANCES

Délibération n°26_07042022 - BUDGET 2022 AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT VIDÉO PROTECTION

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'adopter l'AP/CP n° 2101 « Vidéo Protection ».

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

5 vote(s) contre : M. Roger DEMORTIER, Mme Stéphanie JACQUEMOT, Mme Coralie PIERRAT,
M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - ASSURANCES

Délibération n°27_07042022 - BUDGET 2022 AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT GROUPE SCOLAIRE JEAN ZAY

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'adopter l'AP/CP n° 1603 « Groupe Scolaire Jean Zay ».

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - ASSURANCES

Délibération n°28_07042022 - BUDGET 2022 AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MAIRIE

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'adopter l'AP/CP n° 1901 « Réaménagement du parc Mairie ».

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - ASSURANCES

Délibération n°29_07042022 - BUDGET 2022 AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT ESPACE JACQUES BREL

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de clôturer l'AP/CP Jacques Brel dans l'attente des caractéristiques techniques du projet.

A la majorité absolue, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

5 abstention(s) : M. Roger DEMORTIER, Mme Stéphanie JACQUEMOT, Mme Coralie PIERRAT,
M. Mario CALIFANO, Mme Valentine VERCAMER

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - ASSURANCES

Délibération n°30_07042022 - BUDGET ANNEXE 2021 - POMPES FUNÈBRES COMPTE DE GESTION

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver le Compte de Gestion 2021 du Budget annexe des pompes funèbres dressé par la Trésorière Municipale.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - ASSURANCES

**Délibération n°31_07042022 - POMPES FUNÈBRES COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ANNEXÉ**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget annexe des pompes funèbres.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

1 sans participation : M. Régis CAUCHE

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - ASSURANCES

**Délibération n°32_07042022 - POMPES FUNÈBRES 2021 AFFECTATION DÉFINITIVE DES
RÉSULTATS
BUDGET ANNEXE 2021**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement au compte 002, soit 876,60 €.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS - ASSURANCES

**Délibération n°33_07042022 - BUDGET PRIMITIF 2022 POMPES FUNÈBRES
BUDGET ANNEXÉ**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'adopter le Budget Primitif 2022 strictement équilibré en dépenses et recettes.

A l'unanimité, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées.

**ANCIENS COMBATTANTS - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES - ACCESSIBILITÉ
ET HANDICAP - CÉRÉMONIES ET PROTOCOLE**

**Délibération n°34_07042022 - COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ
PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021**

Il a été proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de prendre acte du rapport annuel 2021 de la commission communale d'accessibilité.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h56.

Mairie de Croix, le 08/04/22

Régis CAUCHE
Maire de Croix
Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille